

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Periode de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

182

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est **82/100**

82 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	71.4%	nc	nc
<u>employés</u>	nc	-18.2%	-3.1%	0.8%

votre résultat final est **9.1%**

écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **27/40**

techniciens et agents de maîtrise nc nc nc nc

ingénieurs et cadres nc nc nc nc

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	10.5%	7.5%

vos résultats en nombre équivalent de salariés* est **2.3**

écart favorable aux femmes

vos notes obtenues est **35/35**

** mesures de correction prises en compte

vos résultats en pourcentage est de **3%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **25/35**

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

vos résultats finaux est **100%**

vos notes obtenues est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vos résultats finaux est **3**

les femmes sont sur-représentées

votre note obtenue est

5/10